

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers représentés : 6
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 30

L'an deux mille vingt trois, le vingt-sept mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le vingt et un mars, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Luc RABILLARD, désigné président de séance.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Jean-Pierre CITEAU, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickael ONILLON, Hélène LEMESLE, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Sébastien HULIN, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Isabelle CHAIGNE.

Absents donnant pouvoir : Nathalie KARCHER a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Nicole EDOUARD a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Odile DEGRANGE a donné pouvoir à Jean-Luc BRIANCEAU, Thony CHABOT a donné pouvoir à Stéphanie CHIFFOLEAU, Sarah MICHON a donné pouvoir à Gérard JOURDAIN, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Michel VALLA.

Absente excusée : Pauline CAILLONNEAU.

Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D27032023_06: Bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées au titre de l'année 2022

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et opérations immobilières, disposant que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Après avoir rappelé à l'Assemblée que la commune a conventionné avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Vendée afin qu'il porte les acquisitions foncières de l'ilot Buton - quartier La Mothe, d'une part, et celles de l'ilot Charruyeau - quartier La Chapelle, d'autre part, Monsieur le Maire présente le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées au titre de l'année 2022 :

→ Les acquisitions et cessions réalisées par l'EPF pendant l'année 2022 sont les suivantes :

• *Ilot BUTON :*

Date	Objet	Localisation	Contenance	Surface	Prix
07/04/2022	Cession	Parcelle AP n°940	Bâti	120m²	15 000.00

• *Ilot CHARRUYEAU :*

Date	Objet	Localisation	Contenance	Surface	Prix
27/06/2022	Acquisition	Parcelles AC n°83,87, 91p, 96p et 187p	Bâti et non bâti	434m ²	10 000.00

→ Les acquisitions et cessions réalisées par la commune pendant l'année 2022 sont les suivantes :

Date	Objet	Localisation	Contenance	Surface	Prix
08/06/2022	Acquisition	Parcelles AP 425 et 426	Bâti	108 m ²	260 000.00

→ Les cessions réalisées par la commune au Lotissement Les Jonquilles pendant l'année 2022 sont les suivantes :

Lot	Type	surface	Prix parcelle HT	Prix parcelle TTC	Année Vente
6	LIBRE	517m ²	42 394,00 €	50 872,80 €	2022
7	LIBRE	429m ²	35 178,00 €	42 213,60 €	2022
12	LIBRE	444m ²	36 408,00 €	43 689,60 €	2022
30	LIBRE	294m ²	26 754,00 €	32 104,80 €	2022
45	LIBRE	363m ²	33 033,00 €	39 639,60 €	2022
48	ilot 2	789m ²	75 000,00 €	90 000,00 €	2022
TOTAL		2836m ²	248 767,00 €	298 520,40 €	

Où cet exposé, le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité du bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées au titre de l'année 2022 sur le territoire de la commune des Achards par elle et par l'établissement public foncier avec lequel elle a conventionné.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST

Fait et délibéré à Les Achards,
 Les jour, mois et an susdits,
 Publié sur le site internet le 03/04/2023
 Au registre

Le Président de séance,

Jean-Luc RABILLARD